

Le Directeur de la Faculté de Physique et Ingénierie

VU les arrêtés ministériels du 23 avril 2002 et du 25 avril 2002 relatifs aux études universitaires conduisant au grade de licence et au diplôme national de master

VU l'arrêté du Président de l'Université de Strasbourg portant sur la délégation de signature

ARRETE DU JURY

3^{ème} année de Magistère de Physique Fondamentale

Semestres 5 et 6 – Sessions 1 et 2

Article 1^{er}

Le jury semestriel pour l'année universitaire 2021/2022 est placé sous la présidence de **Thierry CHARITAT**.

Article 2nd

La composition du jury semestriel est fixée comme suit :

- Guillaume WEICK, Professeur
- Hervé BERVILLER, Directeur des études

Article 3^{ème}

La Responsable de la Scolarité de la Faculté de Physique et Ingénierie est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de son affichage au plus tard 15 jours avant la date du début des épreuves.

Fait à Strasbourg, le 17 septembre 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Faculté de Physique et Ingénierie

HEBRARD Luc
Directeur Faculté Physique et Ingénierie

